

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2018

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES - (N° 778)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL196

présenté par
Mme Louis, rapporteure

ARTICLE 2

À l'alinéa 6, substituer à la deuxième occurrence du signe :

« , »

les mots :

« ou d'une ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.